

## ÉVALUATION DE L'OPTION INFORMATIQUE AU BACCALAURÉAT

### LU DANS L'US-SNES : L'OBSTINATION COUPABLE

« Nous avons évoqué à plusieurs reprises le mécontentement provoqué chez les enseignants par la situation de l'option informatique et singulièrement par le projet d'évaluation au bac et nous l'avons dit le 5 mars à la direction des lycées et collèges (US n°421 et 426). Nous venons de recevoir le nouveau projet et il est consternant. On note un seul changement par rapport au premier projet, le déplacement de la date de la première réunion de la commission académique qui passe du milieu au début de l'année scolaire.

La commission académique d'évaluation continue à réunir les conditions d'un fonctionnement impossible :

- par le nombre de participants puisqu'elle doit rassembler un professeur par lycée assurant l'option informatique, c'est-à-dire en principe par lycée de l'académie concernée, si les textes d'application de l'article 58 du Nouveau Contrat pour l'Ecole sont effectivement appliqués ;
- par la confusion de ses objectifs puisqu'elle assure à la fois les rôles d'une commission de choix de sujets d'examen, de suivi pédagogique et d'évaluation des élèves, celui d'évaluation des enseignants ayant été gommé dans le dernier texte.

Le contrôle du ou des projets des élèves se fait selon un processus bureaucratique et continu qui n'assure aucune garantie quant à la mesure de leur investissement réel.

La première réunion de la commission académique, placée en début d'année scolaire, a pour objectif de travailler à "définir les critères communs d'évaluation et proposer des exemples de contrôles écrits". Mais dans quelles conditions ce travail pourra-t-il se faire ? A trois mois de la fin de l'année les textes d'accompagnement pour les classes de Première n'ont pas été publiés. A ce rythme, quand les textes concernant les Terminales le seront-ils ? Après le baccalauréat ? Sur quoi la première réunion travaillera-t-elle ?

Au moment où le Président de la République fait des déclarations publiques en faveur des nouvelles technologies dans l'enseignement, où le Premier ministre semble tout d'un coup saisi de la même révélation (conférence interministérielle sur l'aménagement du territoire), l'option informatique est de plus en plus mal partie en lycée et la manière dont est conçue l'évaluation devient symptomatique d'un naufrage annoncé.

Le Ministre de l'Éducation nationale doit être mis clairement devant ses responsabilités par l'ensemble des collègues ».

Gérard Blanchet  
Jean-Louis Peudon

*dans US du 3 mai 1997.*

## L'AVIS DE L'EPI

Nous avons publié dans le numéro 85 (mars 97) la note EPI adressée à la DLC avec notre analyse et nos commentaires concernant le projet pour l'évaluation de l'option informatique au baccalauréat.

Un nouveau texte nous a été adressé courant avril 97. Excepté une mesure de bon sens, qui consiste à programmer la première réunion de la commission académique en début d'année scolaire au lieu de janvier ou février, et quelques allègements au niveau des contraintes bureaucratiques, nous ne relevons pas de modifications notables quant à la procédure ; nos remarques et propositions précédentes restent donc valables.

Par contre, dans la lettre adressée récemment par la DLC aux responsables des MAFPEN (voir ci-après), nous notons avec intérêt la prise en compte des difficultés rencontrées pour le déploiement de cet enseignement et la nécessité de mettre en place des formations, d'autant plus que nous avons soulevé ces questions dans la note citée plus haut.